



NOTE DE CONJONCTURE SUR LES FINANCES LOCALES

SYNTHESE DU RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE Edition 2024 – BLOC COMMUNAL (communes et EPCI)

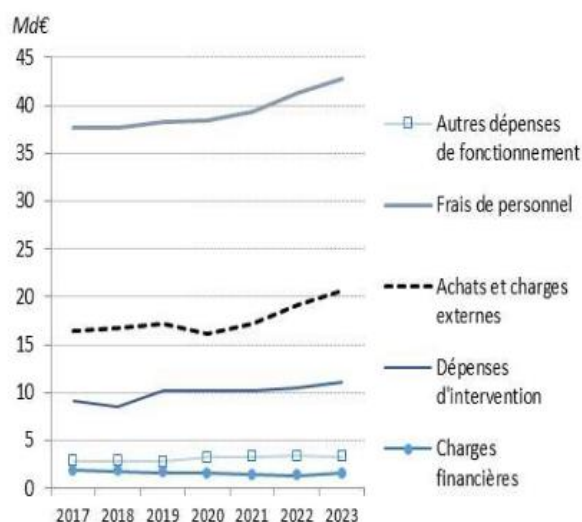
Chaque année, l'OFGL (Observatoire des Finances et de la Gestion Locale) produit une analyse des résultats des derniers comptes administratifs connus pour l'ensemble des collectivités locales. Ce rapport offre un état des lieux des finances locales et, par le biais de statistiques locales de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) permet ainsi à tous les niveaux de collectivité de se situer. La première partie de cette note de conjoncture fait une synthèse de cet état des lieux concernant exclusivement le bloc communal. L'intégralité du rapport peut être consulté via le lien au niveau des ressources en fin de document. La deuxième partie fait le point habituel sur les marchés financiers.

1ERE PARTIE – ETAT DES LIEUX DES FINANCES LOCALES 2023 DU BLOC COMMUNAL

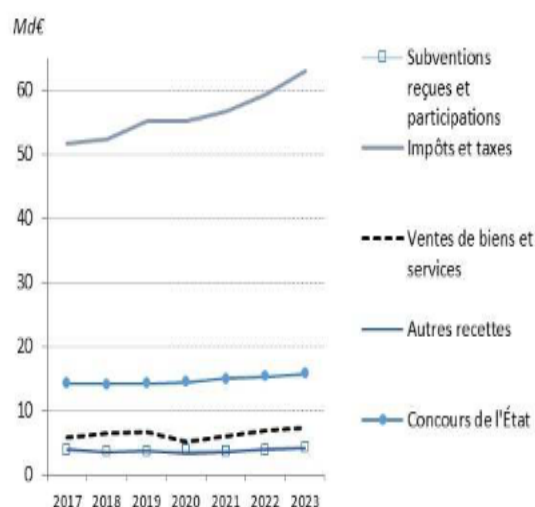
a) Dépenses et recettes de fonctionnement du bloc communal

EVOLUTION DES MONTANTS EN Md€ DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement des communes augmentent de + 4,9 % après + 5,9 % en 2022.

Parmi ces dépenses, ce sont **les achats et charges externes** qui ont la croissance la plus marquée avec + 8,4 %. Du fait de la hausse des prix de l'énergie, le poste de l'énergie a connu, comme en 2022, une forte hausse en 2023 (autour de + 25 % pour l'ensemble énergie, électricité, combustibles et carburants) et pèse pour plus de la moitié dans la hausse des achats et charges externes.

Les frais de personnel continuent de progresser (+ 3,6 % après + 4,9 % en 2022) avec en particulier l'effet de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Les dépenses d'intervention elles aussi continuent d'augmenter en 2023 avec + 4,7 %, après une hausse de + 3,1 % en 2022.

Seules **les autres dépenses de fonctionnement (hors charges financières)** sont en baisse avec - 2,6 % alors qu'elles avaient sensiblement augmenté en 2022 (+ 4 %).

En lien avec la hausse des taux d'intérêt, **les charges financières** sont en forte progression (+ 16,7 %) mettant fin à sept années de baisse. Leur montant reste néanmoins faible au regard des autres postes : 1,6 Md€.

En 2023, seuls 5,5% des communes ayant une dette règlent des frais financiers représentant plus de 5% de leurs dépenses de fonctionnement, soit moins de 1 700 communes. Elles étaient près de 5 200 en 2017, soit 17% des communes concernées par un encours de dette.

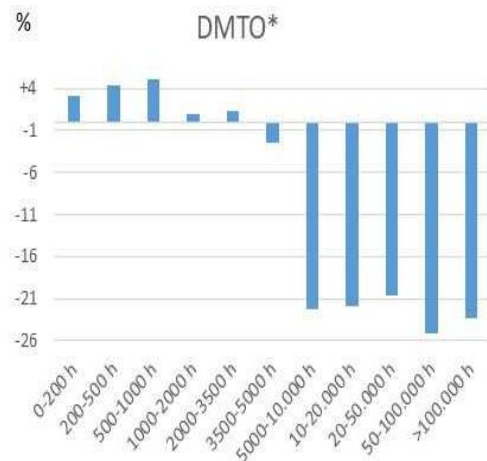
Les recettes de fonctionnement des communes bénéficient surtout de la dynamique des impôts directs.

En 2023, **les impôts directs** augmentent de + 7,4 % pour s'établir à 52,5 Md€. Cette progression est liée en particulier à la revalorisation des bases de taxe foncière compte tenu de leur indexation sur la hausse des prix. Ainsi, l'augmentation du produit de TFB (Taxe Foncier Bâti) atteint + 9,8% en 2023 avec un effet base de + 6,8 % et un effet taux de + 2,8 % (l'effet taux de la TFPB est de +1,1 % hors Paris).

Les impôts indirects représentent 10,5 Md€ portés notamment par une belle dynamique sur la taxe sur la consommation finale d'électricité qui augmente de + 25 % à 1,2 Md€ ou la taxe sur les pylônes électriques avec + 6,2 % pour atteindre 314 M€ en 2023.

En 2023, année de reflux des transactions immobilières, **les droits de mutation à titre onéreux** (DMTO) perçus par les communes sont en fort recul de - 17,7 % après une augmentation en 2022 de + 7,2 %. Cette baisse est particulièrement marquée pour les strates de communes de plus de 5 000 habitants avec une diminution comprise entre - 22 % et - 25 % selon la strate.

Les plus petites communes reçoivent leur DMTO via des fonds départementaux avec 1 an d'écart, ce qui explique le décalage d'évolution (cf. tableau ci-après).



* Droits de mutation à titre onéreux et fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants
 Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations réelles.

Les concours ou contributions de l'Etat augmentent pour toutes les strates des communes avec des progressions comprises entre 2 % et 4 %.

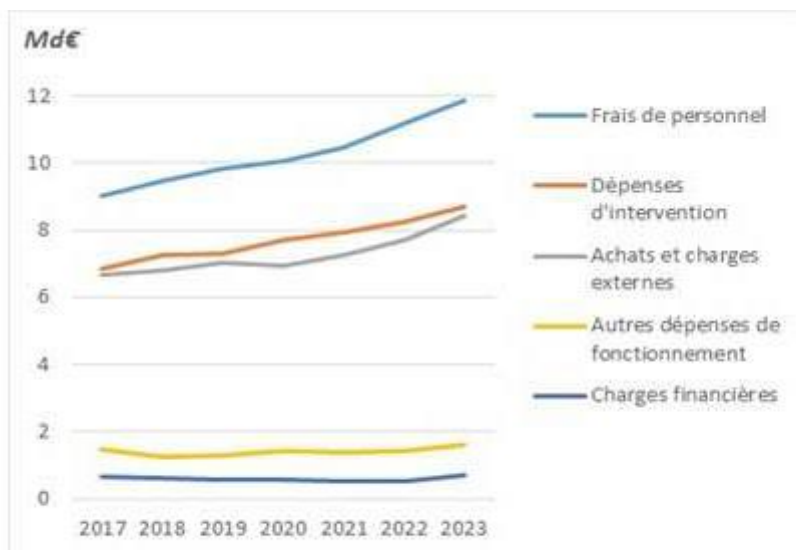
La Dotation Globale de fonctionnement progresse en moyenne de 2,6 %.

Les ventes de biens et services (notamment activités périscolaires, sociales, sportives ou culturelles des communes, redevances de stationnement, funéraires, etc...) augmentent pour toutes les strates de communes avec une progression comprise entre + 5 % et + 8 % sauf pour les petites strates de moins de 500 habitants où la progression est plus faible.

Les subventions reçues et participations augmentent de + 6,6 % (+ 7,7 % en 2022). Elles diminuent pour les petites communes inférieures à 3 500 habitants et augmentent pour les strates de communes supérieures à 3 500 habitants.

Les autres recettes de fonctionnement, qui sont principalement composées des revenus des immeubles, des autres produits divers de gestion courante et des redevances versées par les fermiers et concessionnaires augmentent pour toutes les strates de communes inférieures à 50 000 habitants.

Concernant les groupements à fiscalité propre (GFP)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

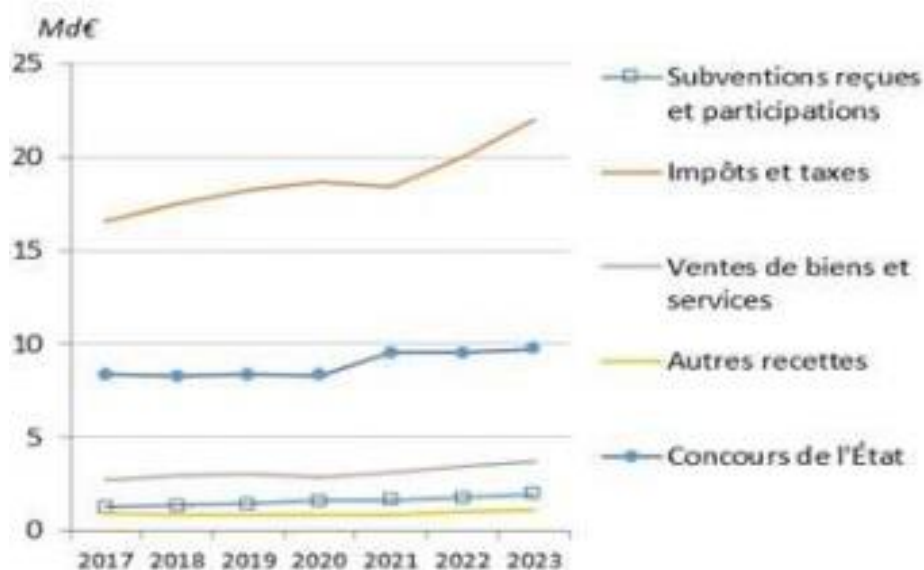
Les dépenses de fonctionnement des GFP augmentent de + 7,7 % en 2023, après + 5,6 % en 2022.

Elles sont tirées vers le haut par **les achats et charges externes** (+ 9,4 %), **les charges financières** (+35,6 %) et **les autres dépenses de fonctionnement** (+13,1 %).

Les dépenses de personnel (+6,3 %) ainsi que **les dépenses d'intervention** (+5,2 %) progressent aussi, mais de façon légèrement moins sensible.

L'évolution des achats et charges externes s'explique pour un quart par celle du poste énergie qui augmente de près de +24 %, en raison de l'inflation. Hors énergie, la hausse des achats et charges externes ne serait que de + 7,8 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN Md€ des GFP EN 2023.



Les recettes de fonctionnement des GFP progressent de + 7,3 % en 2023 après + 6,8 % en 2022.

Les impôts et taxes¹ (nets des reversements aux communes) progressent de + 9,7 %.

Les impôts indirects augmentent sensiblement de + 39,8 % notamment par le biais de la fraction du produit net de la TVA qui vient, pour les EPCI, compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH-RP) et la suppression totale de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Cette fraction de TVA perçue par les GFP s'élève à 12,77 Md€ en 2023, elle représente 58 % du total des impôts et taxes et à peu près un tiers de leurs recettes de fonctionnement.

Les concours de l'Etat augmentent de + 2,2 %.

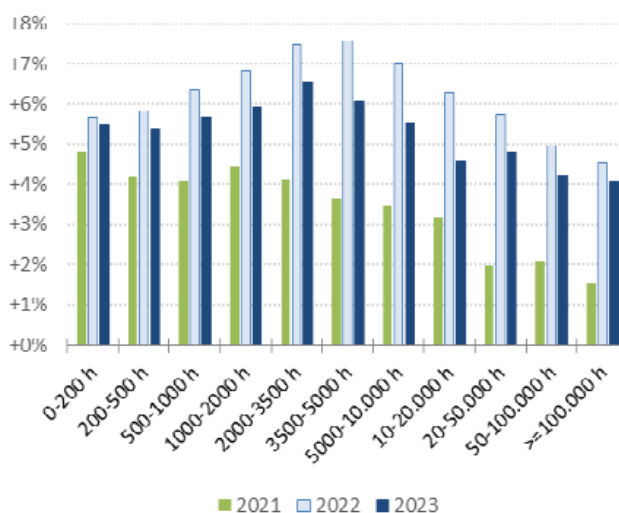
Les ventes de biens et services continuent de croître à un rythme plus faible qu'en 2022 (+ 5,9 % contre + 11,5%).

Les subventions et participations progressent pour toutes les strates, sauf pour la strate de 50 000 à 100 000 habitants où elles diminuent de - 3,4 %.

Les autres recettes de fonctionnement augmentent de 7,1% en 2023 contre 18,7% en 2022.

b) Le bloc communal maintient son niveau d'épargne brute en 2023

GRAPHIQUE 4 - TAUX DE CROISSANCE ENTRE 2021 ET 2023 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES SELON LEUR TAILLE



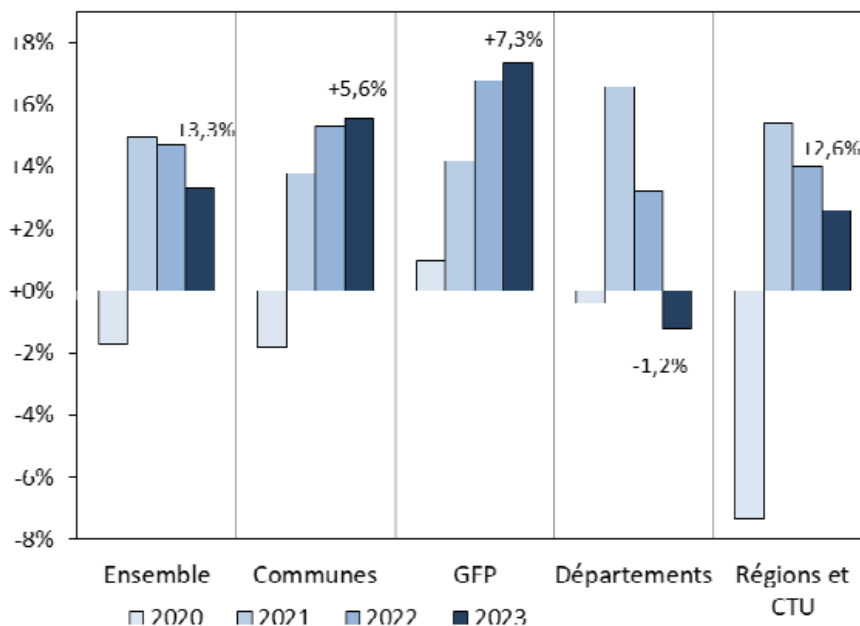
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

¹ Cf. tableau en fin de document présentant les impôts et taxes perçus par les collectivités locales

Quelle que soit la taille de la collectivité, le taux de croissance des dépenses de fonctionnement est en 2023 supérieur ou égal à 4%, en baisse par rapport à l'année 2022. La baisse est assez peu marquée pour les extrêmes (petites et très grandes communes). Ce sont les communes de 10 à 20 000 hbts qui enregistrent la plus forte baisse de la progression de leurs dépenses entre 2022 et 2023.

Parallèlement, les taux de croissance des recettes de fonctionnement s'avèrent très différents selon les strates de collectivités. Les communes et les EPCI tirent leurs épingle du jeu avec des taux de croissance respectifs de + 5.6% et +7.3%.

GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



Source : DGCL. Données DGFiP. Budgets principaux.

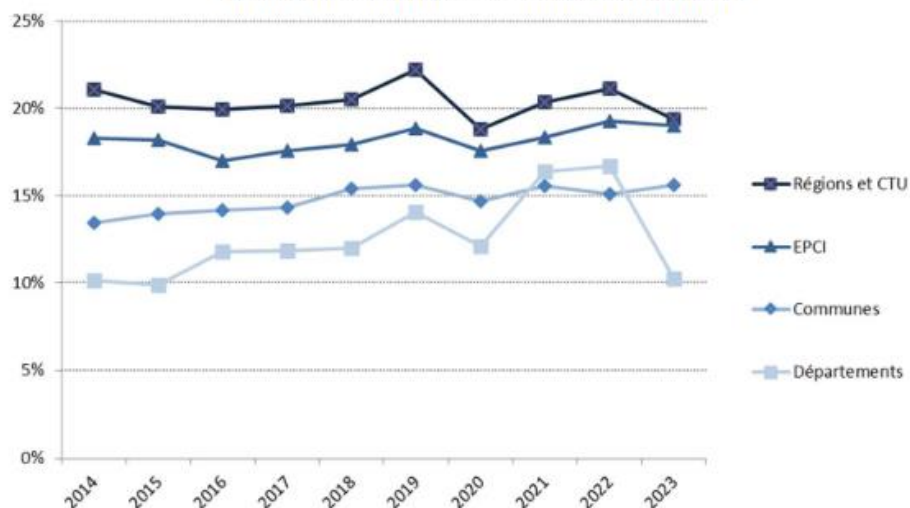
La conséquence de ces évolutions contrastées est une diminution des taux d'épargne brute² 2023 des régions (19.4%), des départements (10.2%) et des groupements à fiscalité propre (19.3%) alors que celui des communes remontent légèrement (15.6%).

Les taux restent néanmoins dans des fourchettes positives, avec un clignotant d'alerte pour les départements.

Cette dégradation de la situation des départements peut avoir des répercussions sur les budgets 2025 au niveau des subventions apportées aux communes.

² Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne brute aux recettes de fonctionnement.

GRAPHIQUE 12 - TAUX D'ÉPARGNE BRUTE SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE
(ÉPARGNE BRUTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT)



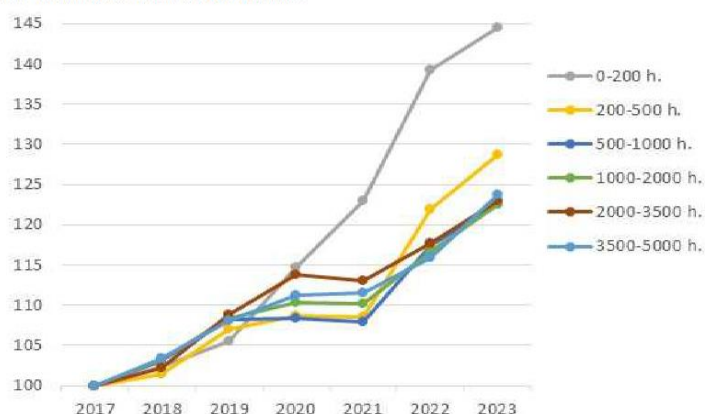
Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Tant les communes que les EPCI maintiennent leur taux d'épargne brute (très légère baisse de 0.3 points pour les EPCI).

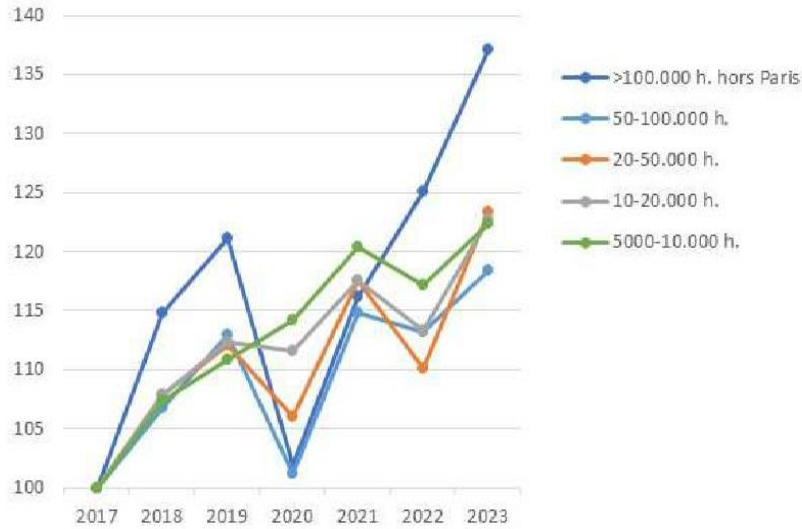
Les niveaux moyens d'épargne brute des communes continuent d'augmenter quelle que soit la strate étudiée.

GRAPHIQUE 12 – ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE SELON LA TAILLE DES COMMUNES (base 100 en 2017)

12 a - Communes de moins de 5000 habitants



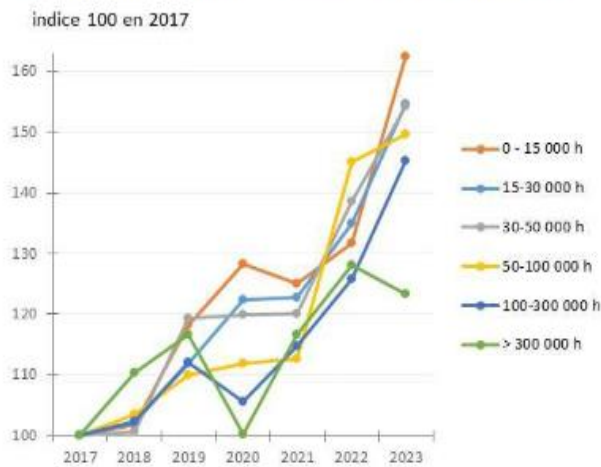
12 b - Communes de plus de 5000 habitants



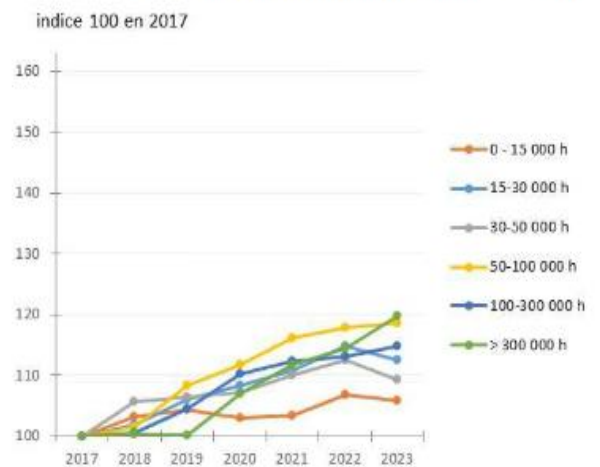
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux, montants en opérations

Concernant les groupements à fiscalité propre, seule la tranche des EPCI de plus de 300 000 hbts enregistre une baisse de son épargne brute.

23 c - Evolution de l'épargne brute des GFP depuis 2017



23 d - Evolution de l'encours de dette des GFP



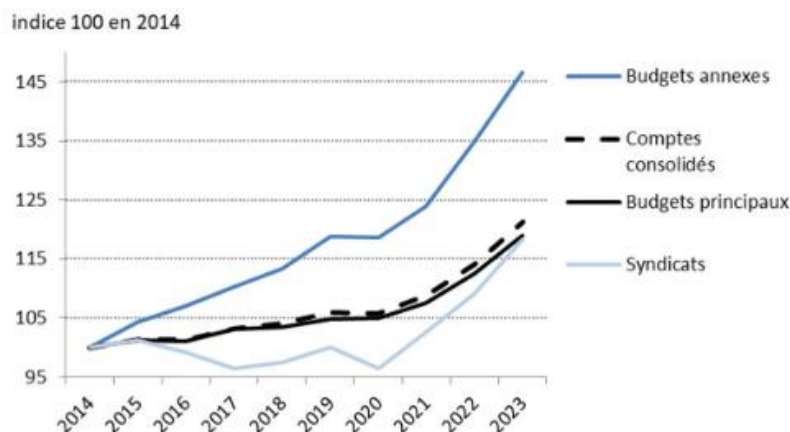
Champ : pour chaque couple d'années, GFP n'ayant pas changé de contour.

Source : DGCL. Données DGFIP, Comptes de gestion - budgets principaux.

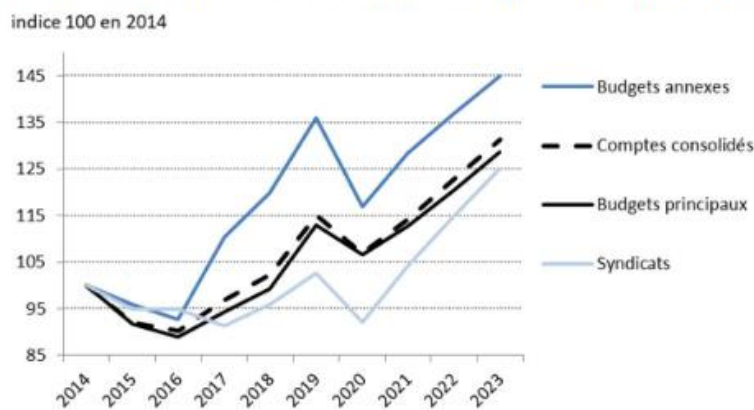
c) **Les comptes consolidés (budget principaux et budgets annexes) confirment les constats précédents avec un besoin de financement pour l'ensemble des collectivités de 5.3 Md€.**

Les plus forts besoins de financement sont enregistrés par les collectivités des DOM³ d'Occitanie et de l'Île de France.

GRAPHIQUE 1 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DEPUIS 2014



GRAPHIQUE 2 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENTS DE DETTE) : EVOLUTION DEPUIS 2014



Champ courants, non corrigés des effets de périmètres
Source : DGCL, comptes consolidés. Données DGFIP, comptes de gestion.

d) **Un bloc communal dont l'épargne brute 2023 est en hausse de +7.9% et qui a financé 33.6 Md€ de dépenses d'équipement en 2023, en hausse de +9.9%**

L'épargne brute et nette progresse pour toutes les strates de communes en 2023 (augmentation des dépenses de fonctionnement de +4.9% pour des recettes en hausse de 5.6%). **La hausse moyenne constatée de +9% de l'épargne brute des communes diffère toutefois nettement selon la taille de la commune : l'épargne brute est en hausse surtout pour les communes moyennes, celles de 10 000 hbts à 20 000 hbts avec +8.3% et de 20 000 à 50 000 hbts avec +20.8%. Pour les plus de 100 000 hbts, la croissance de l'épargne brute est de +23% mais hors la ville de Paris, elle tombe à +9.6%.**

³ hors Guadeloupe, seule région où les collectivités demeurent en capacité de financement.

L'épargne nette⁴ augmente de +14.7% pour l'ensemble des communes avec les mêmes remarques que pour l'épargne brute. L'impact de la ville de Paris pour les plus de 100 000 hbts est encore plus sensible puisque la progression n'est plus que de 6.1% hors Paris.

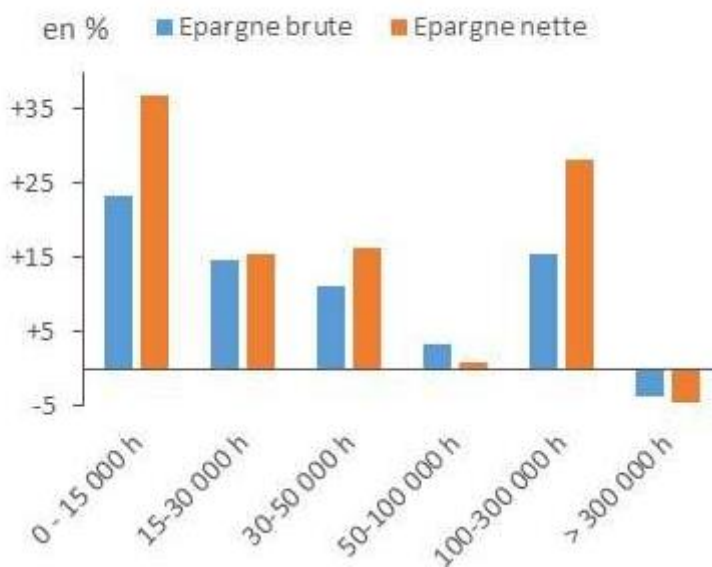
EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE ET NETTE EN 2023 PAR STRATES COMMUNALES



Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale – 18/07/2024

En ce qui concerne les groupements à fiscalité propre, les épargnes brutes et nettes progressent pour toutes les strates jusqu'à 300 000 hbts.

23 a - Evolution de l'épargne brute et nette des GFP



⁴ Epargne brute – remboursement de la dette (hors opérations de gestion active de la dette)

e) Des dépenses d'investissement soutenues en 2023 pour l'ensemble des strates communales (+9.4%) et intercommunales (+7.9%) à tempérer toutefois par le niveau d'inflation (+4.9% en 2023)

Le montant total des dépenses d'investissement 2023 s'est élevé à presque **39 milliards d'euros pour le bloc communal** alors qu'il n'était que de 32,7 milliards en 2020. **Les communes de moins de 3 500 habitants représentent 20 % de ce total et 29% de l'investissement porté par l'ensemble des communes.**

	Dépenses d'investissement en Md€ 2023	Evolution 2023/2022
Communes de – 3 500 hbts	7,970	+ 6.4%
Communes >= 3 500 hbts	19,278	+ 5.7%
Groupement à fiscalité propre ayant au moins 1 communes de 3 500 hbts	11,735	+ 7.5%
TOTAL	38,983⁵	

En rapportant le montant des seules dépenses d'équipement au nombre de collectivités concernées, on obtient un montant moyen de dépenses par type de collectivité :

	Dépenses d'équipement 2023 (en Md€)	Nombre	Dép. Equit 2023/Collectivité en euros
Communes	24,69	34 035	725 429,70 €
Métropoles	3,737	22	169 863 636,36 €
Communautés urbaines	0,669	14	49 928 571,43 €
Communautés d'agglomérations	2,498	229	10 908 296,94 €
Communauté de communes	1,98	990	2 000 000,00 €

⁵ Se répartissant entre les dépenses d'équipement à hauteur de 33.6 Md€ et 6 Md€ de subventions et autres.

En synthèse

En 2023, tant les communes que les groupements à fiscalité propre maintiennent une situation financière saine.

Les communes ont un taux d'épargne brute qui progresse légèrement à 15,6%. L'épargne nette, du fait du désendettement, est en amélioration et son taux s'établit à 8,7%, en progression constante depuis 2020. La capacité de désendettement est évaluée à 4,5 ans en baisse régulière depuis 2020.

A1. Communes (en milliards d'euros)	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
Budgets principaux								
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	97,13	+3,4 %	100,39	+6,6 %	106,97	+5,8 %	113,21	+11,1 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	98,59	+3,9 %	102,48	+5,9 %	108,57	+4,2 %	113,17	+12,0 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+1,46		+2,08		+1,60		-0,04	
Dettes au 31 décembre (12) ^(a)	64,89	-0,1 %	64,84	+1,3 %	65,66	-0,1 %	65,61	+1,4 %
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	14,7%	+0,9 pt	15,6%	-0,5 pt	15,1%	+0,5 pt	15,6%	+0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	7,0%	+1,1 pt	8,0%	-0,0 pt	8,0%	+0,7 pt	8,7%	+1,4 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	79,5%	-3,0 pt	76,6%	-2,9 pt	73,6%	-3,9 pt	69,7%	-13,7 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	5,4 ans	-0,5 an	4,9 ans	-0,0 an	4,9 ans	-0,4 an	4,5 ans	-0,5 an

Les groupements à fiscalité propre présentent des taux d'épargne brute et nette plus élevés que les communes et une capacité de désendettement globale inférieure, respectivement 19%, 11,9% et 4 ans, en amélioration par rapport à 2020.

A2a. Groupements de communes à fiscalité propre ^(a) (en milliards d'euros)	Valeurs provisoires							
	2020	2021 / 2020 (c)	2021	2022 / 2021	2022	2023 / 2022	2023	2023 / 2019
Budgets principaux								
DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	39,29	+3,9 %	40,83	+5,8 %	43,20	+7,3 %	46,33	+16,9 %
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	39,90	+3,1 %	41,15	+6,8 %	43,93	+6,2 %	46,66	+18,5 %
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,61		+0,32		+0,73		+0,33	-223,6 %
Dettes au 31 décembre (12) ^(b)	27,26	+3,3 %	28,16	+2,0 %	28,71	+2,4 %	29,40	
Ratios								
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	17,6%	+0,8 pt	18,3%	+0,9 pt	19,3%	-0,3 pt	19,0%	+0,2 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,2%	+0,1 pt	10,3%	+1,4 pt	11,7%	+0,2 pt	11,9%	+1,2 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	84,3%	-0,7 pt	83,5%	-3,8 pt	79,8%	-3,6 pt	76,1%	-4,9 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	4,8 ans	-0,2 an	4,6 ans	-0,4 an	4,1 ans	-0,1 an	4,0 ans	-0,3 an

L'étude de ces mêmes agrégats par type de groupements fait état d'une situation relativement homogène avec toutefois un taux d'endettement qui passe la barre des 100% pour les métropoles mais leur capacité de désendettement reste faible à 5,3 ans.

A2b. Groupements de communes à fiscalité propre, par type de groupement

Budgets principaux - 2023	Métropoles ^(a)	Communautés urbaines (CU)	Communautés d'agglomération (CA)	Communautés de communes (CC)	Ensemble des GFP ^(a)
	DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	17 403	2 736	15 089	11 102
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	17 210	2 767	15 350	11 334	46 660
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	-193	+31	+261	+232	+331
Dettes au 31 décembre (12)	14 067	1 941	9 046	4 348	29 402
Ratios					
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	19,7%	23,0%	18,9%	17,4%	19,0%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	10,3%	15,2%	12,4%	12,7%	11,9%
Taux d'endettement = (12) / (2)	104,1%	92,8%	68,9%	44,0%	76,1%
Capacité de désendettement = (12) / (3)	5,3 ans	4,0 ans	3,6 ans	2,5 ans	4,0 ans

(a) Y compris métropole de Lyon, métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP.

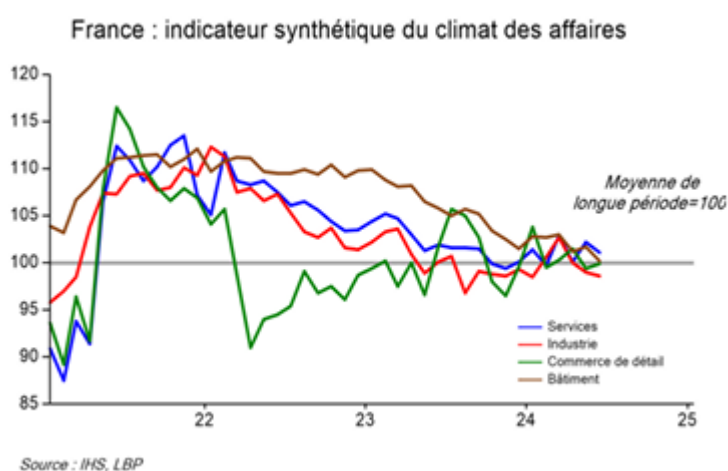
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

Tant les communes que les groupements intercommunaux apportent, par le montant de leurs dépenses d'équipement (33,6 Md€), une contribution notable à l'activité économique de la France.

2EME PARTIE – LES MARCHES FINANCIERS

Le fait marquant depuis notre dernière note de conjoncture est la dissolution de l'Assemblée Nationale et l'absence de majorité pour le gouvernement. Cela a entraîné une certaine volatilité sur les marchés financiers européens. Les investisseurs s'interrogent sur la soutenabilité de la dette française et sur l'impact économique de la situation politique.

Les enquêtes sur le climat des affaires réalisées après la dissolution montrent des signes d'interrogation sur les perspectives d'activité. Le secteur du bâtiment reste très impacté négativement.



L'inflation se stabilise à 2%.

La dette publique s'est élevée à 110.7% du PIB au 1er trimestre 2024.

La France a été placée par la commission européenne en procédure de déficit excessif et a soumis un plan national budgétaire et structurel sur 5 ans draconien sur lequel la commission formulera ses recommandations en novembre 2024. La France aura alors 6 mois pour s'y conformer. Si, en juin 2025, aucune mesure correctrice n'est prise par la France, des sanctions sont envisageables.

Evolution des taux d'intérêt

La « dissolution » de l'Assemblée Nationale a entraîné une hausse du spread français sur l'OAT 10 ans qui s'est établie à 3,15% en juin 2024 pour redescendre ensuite à 2,93% (au 05/09/2024).

Evolution du taux à 10 ans pour la France depuis 20 ans



Source : France Inflation.com

Ce 12 septembre, la BCE a annoncé une baisse de ses taux d'intérêt directeurs au regard de l'évolution de l'inflation. Ainsi, le taux principal de refinancement est abaissé de 4,25 % à 3,65 % et le taux de rémunération des dépôts de 3,75 % à 3,50 %.

C'est également un signal destiné aux emprunteurs qui devraient trouver des conditions de financement plus avantageuses, notamment sur le marché de l'immobilier.

Les taux à long terme, support des emprunts long terme des collectivités locales, enregistrent donc une décélération qui devrait s'accroître avec la décision de baisse des taux de la BCE.

TAUX À LONG TERME

Taux à 10 ans	déc-23	août-24	30-août	06-sept
Allemagne	2,11	2,23	2,29	2,17
France	2,64	2,97	3,01	2,88
Italie	3,80	3,63	3,69	3,55
Espagne	3,08	3,07	3,12	3,00
Etats-Unis	4,01	3,87	3,92	3,72
Japon	0,66	0,88	0,89	0,84
Royaume-Uni	3,77	3,93	4,02	3,89

Sources :

[Rapport 2024 de l'Observation des finances et de la Gestion Locale](#)
[Accès au rapport de recommandation de la Commission européenne](#)

La Banque Postale – Actu Eco du 10 septembre 2024
 Observatoire Finance Active - Dossier dette 2024

TABLEAU 1 - IMPOTS ET TAXES PERÇUS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

(en millions d'euros)

2023	Communes ^(a)	Syndicats	GFP ^(d)	Départements	Régions et CTU	Ensemble 2023	Évolution 2023 / 2022
Total des impôts et taxes	53 911	2 309	39 645	48 212	26 763	170 841	+3,3%
Impôts et taxes de la section de fonctionnement	52 931	2 308	39 386	48 212	26 466	169 304	+3,4%
- Impôts locaux ^(a)	43 003	201	20 775	360	833	65 172	-4,6%
TH ^(e)	2 679	16	1 089	-	-	3 784	+34,1%
TH logements vacants	135	0	4	-	-	139	+67,8%
Foncier bâti (FB)	37 266	170	2 382	-	-	39 818	+9,9%
Réforme TH - Effet net des coefficients correcteurs (FB)	729	-	-	-	-	729	+4,5%
Versements coeff. correcteurs (FB)	4 212	-	-	-	-	4 212	+6,9%
Prélèvements coeff. correcteurs (FB)	-3 483	-	-	-	-	-3 483	+7,4%
Foncier non bâti (FnB) ^(f)	972	7	271	-	-	1 250	+7,8%
CFE	563	2	7 039	-	-	7 604	+7,1%
CVAE	-	-	-	-	-	0	-100,0%
IFER	88	-	699	360	756	1 903	+12,3%
TASCOM	26	-	909	-	-	935	+10,4%
TEOM	545	66	7 924	-	-	8 535	+7,8%
GEMAPI et TASA	-	-	458	-	77	535	+17,1%
- Autres impôts et taxes ^(b)	9 928	2 107	18 611	47 852	25 633	104 132	+9,1%
Fraction de TVA	1 322	0	12 771	20 383	16 336	50 812	+24,2%
DMTO	4 407	0	317	11 402	182	16 308	-20,6%
Attribution fonds de péréq. DMTO	-265	0	-42	249	59	1	-101,2%
TICPE	262	0	113	5 147	5 449	10 972	+0,8%
TSCA	89	0	74	8 908	134	9 204	+7,2%
Versement mobilité (VM)	6	1 040	4 116	0	0	5 163	+8,9%
TCFE	1 191	994	47	812	12	3 056	+12,1%
Certificats d'immatriculation	0	0	0	0	2 034	2 034	+7,6%
Recettes liées à l'apprentissage et à la formation professionnelle	0	0	0	24	237	261	-18,5%
Taxe d'aménagement	1	0	12	590	10	613	+1,2%
Taxe de séjour	356	9	398	35	1	799	+17,6%
Corse et Outre-mer	1 225	1	14	154	1 028	2 422	+3,8%
dont : carburants	112	0	10	102	342	567	+5,9%
octroi de mer	1 112	0	0	44	389	1 545	+4,3%
Pylônes électriques	314	0	0	0	0	314	+6,3%
Balayage	113	0	0	0	0	113	-1,6%
Taxes funéraires	0	0	0	0	0	0	-23,7%
Taxes sur les passagers	5	0	0	0	0	6	+18,0%
Droits de place	162	0	3	0	0	166	+5,7%
Permis de conduire	0	0	0	0	0	0	+115,3%
Véhicule de transport de marchandises	0	0	0	0	0	0	-56,7%
Déchets stockés	18	6	1	0	0	25	+7,4%
Locaux à usage de bureaux	0	0	0	0	213	213	-0,1%
Redevance des mines	6	0	1	11	0	18	-9,8%
Eaux minérales	19	0	0	0	0	19	-12,5%
Jeux et paris	343	2	7	0	0	352	+11,3%
Remontées mécaniques	46	3	1	24	0	73	+13,3%
Publicité extérieure	212	0	3	0	0	215	+2,7%
Solde (dont autres reversements)	95	51	773	114	-62	972	-935,5%
Impôts et taxes de la section d'investissement ^(b)	980	0	259	0	298	1 537	-0,7%
Taxe d'aménagement	975	0	259	0	42	1 276	+0,0%
TICPE	0	0	0	0	256	257	+0,4%
Autres	16	0	0	0	0	16	+0,0%

(a) Source : Recensement des éléments d'imposition (REI). (b) Source : Comptes de gestion. Voir la partie "Définitions" pour la signification des acronymes.

(c) Y compris Ville de Paris. (d) Y compris métropole de Lyon et les EPT de la MGP.

(e) Y compris majorations des résidences secondaires et hors produit TH perçu par l'état.

(f) Y compris la taxe additionnelle au foncier non bâti

Champ : ensemble des budgets (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs syndicats.

Source : DGCL. Données DGFiP. REI pour les impôts locaux et comptes de gestion pour les autres.

Source : Cf. page 184 du rapport de l'OFGL